

RENDEZ-VOUS À VENIR

Vous souhaitez en savoir plus sur le projet ou sur la méthanisation en général ?

Des temps d'information et d'échanges seront organisés prochainement :
- **une visite d'une unité de méthanisation en service exemplaire et en tous points similaire au projet Sud Allier Biométha**
- **un atelier de travail**

L'objectif de ce prochain atelier est de rédiger une charte répertoriant les engagements de l'équipe projet en termes d'information et de maîtrise des impacts, au-delà des obligations réglementaires.

Si vous êtes intéressés pour participer à l'un et/ou à l'autre, merci de nous le faire savoir **avant le 8 septembre**, en nous communiquant vos coordonnées, par téléphone au 04 70 96 57 00 ou à l'adresse suivante : concertation@vichy-communaute.fr

Les dates de ces rencontres n'étant pas encore connues, les personnes nous ayant contactés recevront par la suite une invitation.
Attention, pour des raisons logistiques, les places pour la visite sont limitées à 30 personnes.

Une permanence d'information sera également organisée ultérieurement.
Nous vous tiendrons informés.

INFORMER : UNE VOLONTÉ DE L'ÉQUIPE PROJET

Les porteurs de projet ont à cœur de construire un projet intégré au territoire, respectueux de celui-ci et de son environnement. Dans ce cadre, et avec l'aide de l'Agence Tact, l'équipe projet a souhaité travailler en toute transparence avec la population et en particulier avec les riverains du projet (rencontre des entreprises du Bioparc et des habitants les plus proches du site). Vichy Communauté étant partie prenante de ce projet, plusieurs discussions ont également eu lieu avec l'ensemble des élus communautaires. Ces moments ont déjà permis d'approfondir certaines questions restées en suspens et de prendre en compte les avis exprimés. De nouveaux temps d'échanges auront lieu afin de poursuivre dans cette voie. Nous vous y attendons nombreux !

D'ici là, l'ensemble de l'équipe projet reste à votre disposition, n'hésitez pas à la contacter à l'adresse suivante : **concertation@vichy-communaute.fr**

LE BIOGNV

Le GNV est le Gaz Naturel pour Véhicules. Il est composé à 97 % de méthane. C'est le même gaz que celui utilisé dans certains logements pour cuisiner ou se chauffer. Le bioGNV est issu de la fermentation de déchets organiques. Grâce au procédé de méthanisation, la production de GNV possède un bilan carbone 80 % moins important que celui de l'essence. Une voiture fonctionnant au GNV ou au bioGNV produit près de 20 fois moins de CO₂ qu'à l'essence.

À savoir : le gaz naturel émet très peu de particules fines.
La station envisagée près de l'unité Sud Allier Biométha sera accessible aux entreprises et aux habitants d'Hauterive et des alentours.

CALENDRIER

2017-2018

- création d'une société pour porter le projet
- études techniques et environnementales
- conception du projet (dimensionnement, choix du site)

2019

- instruction du dossier par les services de l'État après dépôt
- si recevabilité : consultation publique
- rapport DREAL, puis Arrêté Préfectoral
- financement

2020

- instruction du permis de construire et début des travaux

2022

- mise en service

VALORISER NOS RESSOURCES POUR PRODUIRE NOTRE ÉNERGIE

Bulletin d'information - Août 2019



Unité de méthanisation en fin de chantier

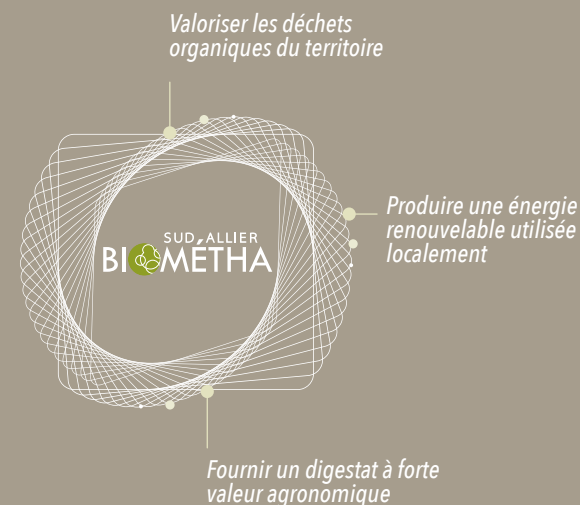
Dans le cadre de la démarche « Territoire à Énergie Positive » initiée en 2014, Vichy Communauté réfléchit avec 3 partenaires (*Méthajoule, Engie Biogaz et le fonds régional OSER) à un projet d'unité de méthanisation territoriale : Sud Allier Biométha. Un tel projet vise à valoriser les matières organiques du territoire issues des activités de plusieurs agriculteurs partenaires ainsi que des déchets provenant de la collectivité. Les déchets acheminés sont uniquement d'origine organique et aucun cas toxique (pas de déchets hospitaliers ou d'équarissage) ou ménagers. Les matières organiques sont valorisées afin de produire une énergie renouvelable, le biogaz et un fertilisant naturel inodore, le digestat. Mi 2018, la France comptait 609 unités de méthanisation alors que notre voisin allemand avait déjà plus de 9 300 unités réparties sur son territoire.

LA MÉTHANISATION, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La méthanisation est un processus naturel biologique de fermentation de la matière organique en l'absence d'oxygène grâce à l'action de micro-organismes. C'est une réaction qui se produit, par exemple, dans la panse des vaches ou dans les marais. Une unité de méthanisation reproduit ce processus naturel dans des cuves closes, appelées « digesteurs ». À la fin du processus de dégradation des matières organiques (contenues dans les effluents d'élevages et les résidus végétaux), on obtient du biogaz (un mélange de biométhane, qui correspond au gaz de ville, et de CO₂). Ce biogaz constitue une énergie, qui sera utilisée localement. Elle sera injectée dans le réseau de gaz de ville existant, après épuration (c'est-à-dire que l'on enlève le CO₂). Il pourra également être utilisé en carburant dans les véhicules roulant au bioGNV (Gaz Naturel Véhicule). Le processus permet aussi de produire du digestat, un fertilisant naturel désodorisé comparable au compost, mais présentant une plus forte valeur agronomique. Celui-ci sera utilisé par les agriculteurs partenaires du projet pour fertiliser leurs cultures, en remplacement des engrais chimiques habituellement utilisés.

QUI PORTE LE PROJET ?

Sud Allier Biométha est porté par plusieurs entités privées et publiques*. Toutes possèdent 25% de la SAS projet dans laquelle toutes les décisions sont prises à l'unanimité. Pour Vichy Communauté, ce projet s'inscrit dans un des objectifs fixés pour guider la stratégie du territoire en matière de transition énergétique : produire des énergies renouvelables locales.



“ L'unité de méthanisation aura un impact significatif sur la production de gaz renouvelable mais aussi et surtout sur la limitation des émissions de gaz à effet de serre induits par les tas de fumier laissés à l'air libre. La création de cette unité offrira des emplois à 4 personnes, ce qui est toujours positif pour l'économie locale. ”

Michel Aurambout,
vice-président de Vichy Communauté

SEPTEMBRE
2018

MARS
2019

MARS
2019

AVRIL
2019

JUIN
2019

À VENIR :
groupe de travail, visite d'une unité de méthanisation, permanence publique

RÉUNIONS AVEC LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES ET LE CONSEIL MUNICIPAL D'HAUTERIVE

DÉJEUNER ÉCONOMIQUE AVEC LES ENTREPRISES DU BIOPARC

RÉUNION D'INFORMATION N°1 À DESTINATION DES RIVERAINS

RÉUNION D'INFORMATION N°2 À DESTINATION DES RIVERAINS



Acteur public local, facilitateur territorial.



Producteur d'énergie (développement, construction et exploitation d'unités de méthanisation).



Fond régional dédié aux énergies renouvelables.



Développeur et exploitant d'unités de méthanisation, acheteur du biométhane produit.



LE PROJET EN CHIFFRES

25 000 t

annuelles de matières organiques
locales soit environ 69 t/j

22

exploitations
engagées

3

entreprises
engagées

3 885 t de CO₂

annuelles économisées, soit l'équivalent
des émissions annuelles évitées de plus
de 50 camions neufs

1 612 000 m³

de biométhane injectés dans le réseau
de distribution local, soit la consommation
annuelle de 1450 foyers en moyenne

SUD ALLIER
BIOMÉTHA

LE TRANSPORT DE MATIÈRES VA-T-IL GÉNÉRER UN TRAFIC DE CAMIONS SUPPLÉMENTAIRE IMPORTANT ? NON

Des études ont permis d'estimer précisément le trafic routier engendré par l'unité de gaz vert et définir un plan de circulation. Le trafic routier lié au transport des matières représentera en moyenne **10 trajets par jour** (1 trajet = 1 aller-retour) qui seront assurés par **un seul et même camion**. Celui-ci effectuera l'ensemble des trajets et des rotations depuis les différentes exploitations jusqu'au site.

Le camion sera déchargé sur le site, repartira nettoyé et chargé autant que possible de digestat, afin de limiter le nombre de trajets. **Le site sera ouvert uniquement en jours ouvrés, du lundi au vendredi**. L'objectif de la méthanisation reste celui de favoriser les trajets courts. Ici, la localisation du site se trouve dans un **rayon moyen de 13 km entre les différentes exploitations concernées**.

L'UNITÉ DE MÉTHANISATION VA-T-ELLE ÉMETTRE DES ODEURS ? NON

Le processus de méthanisation en lui-même **ne génère pas d'odeurs** puisque la décomposition des déchets est réalisée en l'absence d'oxygène dans des **cuves closes**. Le **digestat produit est inodore**, même une fois épandu dans les champs. C'est d'ailleurs une des raisons qui explique l'intérêt des agriculteurs pour la méthanisation.

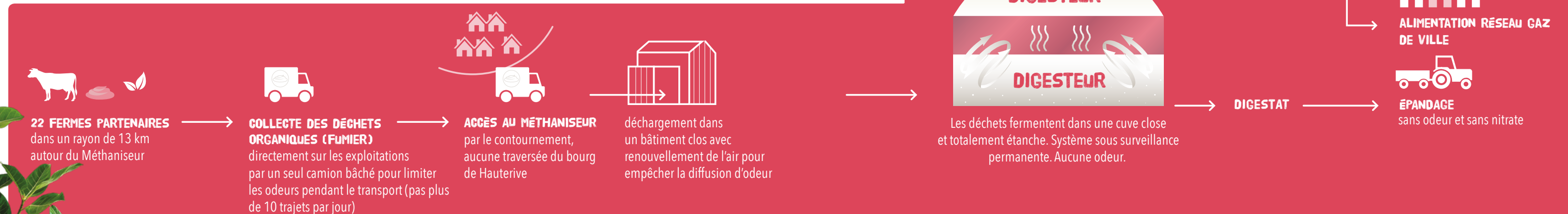
Le transport se fera dans un camion fermé qui sera lavé fréquemment et les chargements et déchargements se feront au sein du bâtiment fermé. Un système de traitement des odeurs sera également mis en place en prévention.

L'UNITÉ DE MÉTHANISATION SERA-T-ELLE SÉCURISÉE ? OUI

La méthanisation se déroule en milieu confiné et sans oxygène. De plus, le biogaz est très chargé en humidité. Aujourd'hui, une réglementation stricte encadre le fonctionnement des unités de méthanisation. Des procédures de sécurité sont imposées par la législation. Chaque site étant équipé d'une torchère, de détecteurs de gaz, d'extincteurs, de soupapes de sécurité, d'une voie d'accès pour les pompiers, etc. Vichy Communauté, de par son statut de collectivité territoriale, imposera des exigences extrêmement fortes en termes de surveillance du site afin de veiller à son bon fonctionnement.

Un **comité de suivi citoyen** sera mis en place dès l'autorisation du projet. Les membres de ce comité seront chargés d'alerter l'exploitant si un dysfonctionnement est observé (mauvaise odeur, etc) mais aussi de veiller à la bonne tenue des engagements réglementaires et non réglementaires pris par l'exploitant.

PROCESSUS DE MÉTHANISATION : LE CIRCUIT EN IMAGE



UNE RÉGLEMENTATION EXIGENTE

Une unité de méthanisation est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). À ce titre, un **dossier de demande d'autorisation environnementale** sera déposé durant l'été afin d'être enregistré par la Préfecture. Il comprend, entre autres, les résultats des différentes expertises techniques et environnementales devant être menées pour définir un tel projet.

Conformément à la réglementation en vigueur dans le Code de l'Environnement, les impacts potentiels du projet ont été étudiés afin de pouvoir les éviter, les réduire ou les compenser.

Dans le cadre de cette instruction par les services de l'État, **une période de consultation publique sera organisée durant laquelle votre avis sur le projet et ceux des Conseils municipaux seront sollicités**. C'est le Préfet de l'Allier qui prendra la décision finale d'autoriser ou non ce projet.

COMMENT LE SITE A-T-IL ÉTÉ CHOISI ?

Plusieurs zones ont été repérées au préalable. Le site situé à proximité de la zone d'activités du Bioparc sur la commune d'Hauterive permettait de répondre à tous les critères :

- une desserte routière très intéressante grâce à sa proximité avec le contournement qui évite le passage dans le bourg
- une proximité avec le réseau de gaz
- une localisation se trouvant dans un rayon moyen de 13 km entre les différentes exploitations partenaires
- une plateforme déjà existante

